



Buts de l'unité d'enseignement :

Studio de photographie

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi deux années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Etre porteur de l'attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Techniques de base de la photographie »;
- Ou : « Image numérique : numérisation : traitement – retouches »;
- Ou : « Image numérique : prise de vues »;
- Ou réussir un test d'admission.

Finalités particulières de l'unité d'enseignement

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- De préparer l'étudiant à réaliser des prises de vue de qualité professionnelle en studio intérieur et extérieur en gérant les contraintes qui leurs sont spécifiques.

Titre délivré

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement "Photographie Studio de photographie".